

Professeur d'arts plastiques au collège

8h d'enseignement par semaine

Le professeur devra suivre le programme du ministère de l'Éducation Nationale français pour construire son enseignement.

Les arts plastiques sont l'un des deux enseignements artistiques obligatoires qui participent de la formation générale de l'élève.

Représentation, Matérialité et Oeuvres sont les trois axes principaux qui structurent son parcours de formation. À chaque cycle, ces axes se déclinent avec une ambition croissante et des exigences renforcées.

Cet enseignement se fonde sur la pratique plastique en relation avec l'Histoire des Arts. Il offre les moyens de porter des regards informés et critiques sur les Arts et sur leurs univers auxquels il renvoie, artistiques et non artistiques.

Compétences travaillées :

- Expérimenter, produire, créer
- Mettre en oeuvre un projet
- S'exprimer, analyser sa pratique et celle de ses pairs
- Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques

Le professeur peut être anglophone et dispenser son enseignement en langue anglaise mais il devra respecter les orientations précisées plus haut.

Diplôme requis : Master

Une expérience avérée de l'enseignement est attendue.